

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ D’EASTMAN**

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET MENSUELLE DE LA MUNICIPALITÉ D’EASTMAN TENUE À COMPTER DE 19 :30 HEURES, LE LUNDI 8 JANVIER 2018 AU LIEU HABITUEL DES SÉANCES ET CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE MUNICIPAL.

PRÉSENCES

Sont présents : Monsieur le maire Yvon Laramée, mesdames les conseillères, Heidi Fortin, Nathalie Lemaire et Noémie Perreault ainsi que messieurs les conseillers, Carol Boivin et Maurice Séguin

Est également présente : Madame Ginette Bergeron, directrice générale et secrétaire-trésorière

Est absent : M. le conseiller, Patrick McDonald

OUVERTURE DE LA SÉANCE :

Monsieur le Maire, Yvon Laramée, souhaite la bienvenue et une bonne année 2018 à tous et ouvre la séance à 19h30.

1. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2018-01-01

**Il est proposé par la conseillère, Heidi Fortin
appuyé par le conseiller, Carol Boivin**

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte l’ordre du jour, le tout comme suit :

- 1. Adoption de l’ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux et dispense de lecture**
 - 2.1 Séance ordinaire du 4 décembre 2017;
 - 2.2 Séance extraordinaire du 19 décembre 2017, 18h30;
 - 2.3 Séance extraordinaire du 19 décembre 2017, 19h00;
- 3. Pétitions**
 - 3.1 Pétition de résidents du lac Stukely - demande d'interdiction d'usage de « résidences touristiques » pour les zones R-10, R-11 et R-12
- 4. Correspondances**
 - 4.1 Réponse appui hébergement Waterloo résolution 2017-11-15;
 - 4.2 Certificat de conformité de la MRC pour le règlement municipal 2017-06 modifiant le plan d’urbanisme 2012-07;
 - 4.3 Certificat de conformité de la MRC pour le règlement municipal 2017-10 modifiant le règlement de zonage 2012-08;
 - 4.4 Certificat de conformité de la MRC pour le règlement municipal 2017-11 modifiant le règlement relatif aux plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) 2002-14;
 - 4.5 Résolution établissant le calendrier et l’heure des séances ordinaires du conseil de la MRC de Memphrémagog;
 - 4.6 Règlement 16-17 de la MRC modifiant les règlements 12-97 et 8-06 (Constitution du comité consultatif agricole de la MRC de Memphrémagog) afin de modifier la représentativité des membres du comité basée sur le découpage du territoire;

4.7 Règlement 17-17 de la MRC modifiant le règlement 6-03 relatif aux critères de représentativité des membres du comité administratif basé sur le découpage du territoire de la MRC de Memphrémagog;

5. Administration générale

5.1 Rapport verbal du représentant à la MRC de Memphrémagog;

5.2 Rétention des services professionnels de HB archivistes s.e.n.c. pour l'année 2018, concernant la gestion des archives de la Municipalité;

5.3 Autorisation d'utilisation du terrain municipal (lot 4 380 350) sur la rue Principale;

5.4 Déclaration des intérêts pécuniaires;

5.5 Renouvellement de l'adhésion annuelle à *Québec municipal* – service internet 2018;

5.6 Adhésion de la directrice générale à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ);

5.7 Résolution approuvant la liste de destruction des archives préparée par M. Dominic Boisvert, archiviste, datée du 15 décembre 2017 et autorisant la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à la destruction de ces documents;

5.8 Extrait du registre des déclarations faites par un ou des membre(s) du conseil;

5.9 Formation des comités 2018-2021;

5.10 Adhésion à L'Organisme de justice alternative *Le Pont* pour l'Unité de médiation citoyenne Memphrémagog;

6. Administration financière

6.1 Autorisation relative aux comptes à payer au 8 janvier 2018;

6.2 Ratification des comptes déjà payés au 31 décembre 2017;

6.3 Ratification des salaires payés au mois de décembre 2017;

6.4 Assurances pour l'année 2018;

6.5 Acceptation du décompte progressif # 6 – Agrandissement de la caserne incendie et réfection du garage municipal;

7. Loisirs, Culture, Parcs, Terrain de jeux et Tourisme

7.1 Adhésion à l'Association touristique des Cantons de l'Est;

7.2 Inscription de la municipalité au Défi santé 2018;

7.3 Demandes de subvention dans le cadre de la Fête de la pêche;

7.4 Inscription de la municipalité à la Fête des voisins 2018;

7.5 Autorisation des dépenses pour la *Fête nationale du Québec* à Eastman;

7.6 Adoption du calendrier 2018 des activités principales des loisirs de la municipalité d'Eastman;

7.7 Mandat pour les activités de loisirs;

7.8 Mandat pour l'activité de Tai-Chi;

8. Sécurité publique

8.1 Adhésion du directeur du service de sécurité incendie à l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec;

8.2 Programme de formation pour le maintien des compétences des Premiers répondants;

9. Travaux publics

9.1 Renouvellement de l'entente entre Eastman et Stukely-Sud pour l'entretien d'été d'une portion du chemin Aimé-Dufresne;

10. Hygiène du milieu et environnement

10.1 Rapport mensuel – Inspections forestières pour le mois de décembre 2017;

10.2 Rapport verbal de la représentante du comité consultatif en environnement de la rencontre du 14 décembre 2017;

11. Aménagement et urbanisme

12. Demandes de dérogation mineure

13. Demandes d’approbation au règlement PIIA

- 13.1 Demande pour la construction d’une résidence de 23,23 mètres par 11,56 mètres au 132 rue de la Plage, lot 4 379 977 (V-10 Corridor);
- 13.2 Demande pour la construction d’une résidence de 13,11 mètres par 9,75 mètres avec un garage attaché de 7,32 mètres par 6,10 mètres sur le chemin George-Bonnallie (RUR-8 Montagne);
- 13.3 Demande pour la construction d’une résidence de 7,32 mètres par 14,02 mètres sur la rue de la Réserve, lot 6 031 628 (Rt-3 Montagne);

14. Rapport sur l’émission des permis

- 14.1 Dépôt de la liste des permis de construction émis au cours du mois de décembre 2017;

15. Avis de motion

- 15.1 Avis de motion visant l’adoption du règlement 2018-01 remplaçant le règlement 2014-02 intitulé « Code d’éthique et de déontologie des élus municipaux »;
- 15.2 Avis de motion visant l’adoption du règlement 2018-02 amendant le règlement de permis et certificats no.2013-07;

16. Règlements

17. Affaires nouvelles

18. Période de questions

19. Levée de la séance

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX ET DISPENSE DE LECTURE

2.1 Séance ordinaire du 4 décembre 2017;

RÉSOLUTION 2018-01-02

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par la conseillère, Noémie Perreault**

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 décembre 2017, avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s’en déclarent satisfaits et tous renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

2.2 Séance extraordinaire du 19 décembre 2017, 18h30;

RÉSOLUTION 2018-01-03

**Il est proposé par le conseiller, Carol Boivin
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 19 décembre 2017 à 18h30, avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et tous renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.3 Séance extraordinaire du 19 décembre 2017, 19h00;

RÉSOLUTION 2018-01-04

**Il est proposé par le conseiller, Carol Boivin
appuyé par la conseillère, Noémie Perreault**

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 19 décembre 2017 à 19h00, avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et tous renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PÉTITIONS

**3.1 Pétition de résidents du lac Stukely - demande d'interdiction d'usage de
« résidences touristiques » pour les zones R-10, R-11 et R-12**

Le conseil prend acte.

4. CORRESPONDANCES

4.1 Réponse appui hébergement Waterloo résolution 2017-11-15;

Le conseil prend acte.

4.2 Certificat de conformité de la MRC pour le règlement municipal 2017-06 modifiant le plan d'urbanisme 2012-07;

Le conseil prend acte.

4.3 Certificat de conformité de la MRC pour le règlement municipal 2017-10 modifiant le règlement de zonage 2012-08;

Le conseil prend acte.

4.4 Certificat de conformité de la MRC pour le règlement municipal 2017-11 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2002-14;

Le conseil prend acte.

4.5 Résolution établissant le calendrier et l'heure des séances ordinaires du conseil de la MRC de Memphrémagog;

Le conseil prend acte.

4.6 Règlement 16-17 de la MRC modifiant les règlements 12-97 et 8-06 (Constitution du comité consultatif agricole de la MRC de Memphrémagog) afin de modifier la représentativité des membres du comité basée sur le découpage du territoire;

Le conseil prend acte.

4.7 Règlement 17-17 de la MRC modifiant le règlement 6-03 relatif aux critères de représentativité des membres du comité administratif basé sur le découpage du territoire de la MRC de Memphrémagog;

Le conseil prend acte.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 Rapport verbal du représentant à la MRC de Memphrémagog;

M. Yvon Laramée, représentant de la Municipalité d'Eastman à la MRC de Memphrémagog fait un rapport verbal de la dernière réunion notamment concernant la hausse de 17% de la Sûreté du Québec, la subvention de 3 000 000 \$ pour le Mont-Orford versé par le Ministère du Tourisme et le Gala des bons en coups en environnement qui se tiendra en février 2018.

5.2 Rétention des services professionnels de HB archivistes s.e.n.c. pour l'année 2018, concernant la gestion des archives de la municipalité;

RÉSOLUTION 2018-01-05

ATTENDU QUE la société en nom collectif HB archivistes gère les archives de la municipalité depuis plusieurs années;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services professionnels pour une période de travail de deux (2) semaines au cours de l'année 2018;

**Il est proposé par le conseiller, Carol Boivin
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE la municipalité retienne les services professionnels de HB archivistes s.e.n.c. pour une période maximale de travail de deux (2) semaines, à déterminer au cours de l'année 2018;

QUE le tarif pour chaque semaine de travail de 4 jours est de 2 054,28 \$ plus taxes applicables;

ET QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tout acte et document pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 Autorisation d'utilisation du terrain municipal (lot 4 380 350) sur la rue Principale;

RÉSOLUTION 2018-01-06

ATTENDU la demande d'utilisation du terrain municipal (lot 4 380 350) sur la rue Principale par le club *Les motoneigistes du Memphrémagog*;

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE la municipalité autorise l'utilisation du terrain municipal (lot 4 380 350) sur la rue Principale pour l'aménagement d'un stationnement pour les motoneigistes

conditionnellement à ce que ceux-ci fournissent à la municipalité une preuve d'assurances en responsabilité civile et garantissent le respect du voisinage et la remise en état des lieux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 Déclaration des intérêts pécuniaires;

Dépôt par la directrice générale et secrétaire-trésorière d'une déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil conformément à la *Loi sur les Élections et Référendums* soit celle de M. Yvon Laramée.

5.5 Renouvellement de l'adhésion annuelle à *Québec municipal* – service internet 2018;

RÉSOLUTION 2018-01-07

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par la conseillère, Noémie Perreault**

QUE la municipalité autorise le renouvellement de l'adhésion annuelle à Québec municipal – service couvrant la période du 1^{er} mars 2018 au 28 février 2019, au coût de 280 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6 Adhésion de la directrice générale à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ);

RÉSOLUTION 2018-01-08

ATTENDU QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec représente une source d'information et de soutien auprès des directions générales;

**Il est proposé par la conseillère, Heidi Fortin
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE la municipalité autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à adhérer à l'ADMQ pour l'année 2018 au coût de 450 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.7 Résolution approuvant la liste de destruction des archives préparée par M. Dominic Boisvert, archiviste, datée du 15 décembre 2017 et autorisant la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à la destruction de ces documents;

RÉSOLUTION 2018-01-09

ATTENDU QUE l'article 7 de la Loi sur les archives oblige tout organisme à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents;

ATTENDU QUE l'article 9 de cette même loi lie l'organisme public à son calendrier;

ATTENDU QUE l'article 13 de cette même loi prévoit que sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public;

ATTENDU QUE l'article 199 du Code municipal stipule que le directeur général et secrétaire-trésorier ne peut se désister de la possession des archives de la Municipalité qu'avec la permission du Conseil ou sur l'ordre d'un tribunal;

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

ET RÉSOLU QUE la liste de destruction des archives préparée par M. Dominic Boisvert de HB archiviste s.e.n.c et datée du 15 décembre 2017 soit et est approuvée tel que préparée;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est autorisée à procéder à la destruction de ces documents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.8 Extrait du registre des déclarations faites par un ou des membre(s) du conseil;

La directrice générale et secrétaire-trésorière doit déposer au conseil un extrait du registre des déclarations faites par un ou des membre(s) du conseil, en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, c. E-15.1.0.1, art. 6) depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait a été déposé.

La directrice générale et secrétaire-trésorière déclare qu'elle n'a reçu aucune déclaration des membres du conseil indiquant la réception d'un don, d'une marque d'hospitalité ou tout autre avantage dont la valeur excède 200 \$ pour l'année 2017.

5.9 Formation des comités 2018-2021;

RÉSOLUTION 2018-01-10

ATTENDU QU'il y a lieu, pour le conseil, suite à l'élection municipale du 5 novembre 2017 de procéder à la formation de ses comités pour la bonne marche des activités de la Municipalité;

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE les membres du conseil suivants soient nommés sur les comités comme suit :

	Comités	Membres du conseil
1	CCU	Carol Boivin Patrick McDonald
2	CCE	Heidi Fortin Noémie Perreault
3	Travaux publics	Maurice Séguin
4	Sécurité publique	Maurice Séguin

5	Comité administratif	Carol Boivin Patrick McDonald
6	AMO et sentiers de la Missisquoi-Nord	Patrick McDonald
7	La Montagnarde	<i>employé : Alexis L'Heureux-Riel</i>
8	Tourisme	Nathalie Lemaire
9	Cœur villageois	Heidi Fortin Noémie Perreault
10	Art et culture	Heidi Fortin Nathalie Lemaire
11	Bibliothèque	Nathalie Lemaire
12	Loisirs	Heidi Fortin
13	Eastman en santé et vie communautaire	Noémie Perreault
14	Comité de loisirs intermunicipal	Nathalie Lemaire
15	Trait d'union	Carol Boivin Nathalie Lemaire
16	Communications	Carol Boivin Nathalie Lemaire
17	Table de concertation des aînés	Carol Boivin Maurice Séguin

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.10 Adhésion à L'Organisme de justice alternative *Le Pont* pour l'Unité de médiation citoyenne Memphrémagog;

RÉSOLUTION 2018-01-11

**Il est proposé par la conseillère, Heidi Fortin
appuyé par le conseiller, Carol Boivin**

QUE la municipalité adhère à L'Organisme de justice alternative *Le Pont* pour l'Unité de médiation citoyenne Memphrémagog, au coût de 555 \$ par année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. ADMINISTRATION FINANCIÈRE

6.1 Autorisation relative aux comptes à payer au 31 décembre 2017;

RÉSOLUTION 2018-01-12

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE le conseil approuve et autorise le paiement des comptes à payer au 31 décembre 2017 au montant de 258 246,91\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Ratification des comptes déjà payés au 31 décembre 2017;

RÉSOLUTION 2018-01-13

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE le conseil ratifie le paiement des comptes payés depuis sa dernière approbation donnée à son assemblée ordinaire du 4 décembre 2017 et ce, pour un montant de 203 170,39 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Ratification des salaires payés au mois de décembre 2017;

RÉSOLUTION 2018-01-14

**Il est proposé par
appuyé par**

QUE le conseil ratifie le paiement des salaires payés depuis sa dernière approbation donnée à son assemblée ordinaire du 4 décembre 2017, et ce, pour un montant de 50 610,46 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4 Assurances pour l'année 2018;

RÉSOLUTION 2018-01-15

**Il est proposé par le conseiller, Carol Boivin
appuyé par la conseillère, Noémie Perreault**

QUE la municipalité autorise le paiement de la facture de Groupe Ultima inc pour le renouvellement de la police d'assurances pour l'année 2018, au montant total de 50 813,00 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.5 Acceptation du décompte progressif # 6 – Agrandissement de la caserne incendie et réfection du garage municipal;

RÉSOLUTION 2018-01-16

ATTENDU la recommandation de paiement de M. Martin Charland de **Jubenville et associés** en regard du décompte progressif # 6 en date du 7 décembre 2017;

**Il est proposé par la conseillère, Noémie Perreault
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE la municipalité accepte le décompte progressif # 6 pour l'agrandissement de la caserne incendie et la réfection du garage municipal ;

QUE la municipalité autorise le paiement de la facture de Construction et rénovation Jérémie Houle, au montant de 4 161,19 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. LOISIRS, CULTURE, PARCS, TERRAINS DE JEUX ET TOURISME

7.1 Adhésion à l'Association touristique des Cantons de l'Est;

RÉSOLUTION 2018-01-17

**Il est proposé par la conseillère, Heidi Fortin
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE le conseil autorise l'adhésion de la Municipalité d'Eastman à l'Association touristique des Cantons de l'Est pour l'année 2018, au coût de 365,00 \$ plus les taxes applicables;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Inscription de la municipalité au Défi santé 2018;

RÉSOLUTION 2018-01-18

ATTENDU QUE l'inscription de la municipalité au Défi santé 2018 favorise l'implantation de saines habitudes de vie;

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par la conseillère, Noémie Perreault**

QUE le conseil autorise la coordonnatrice en loisirs et développement touristique à inscrire la municipalité au Défi santé 2018 et d'en faire la promotion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 Demandes de subvention dans le cadre de la Fête de la pêche;

RÉSOLUTION 2018-01-19

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE la municipalité autorise Mme Mélanie Savoie à signer, pour et au nom de la municipalité, la demande de soutien financier au *Programme Pêche en herbe de la Fondation de la Faune du Québec*, dans le but de soutenir le développement de la relève;

QUE la municipalité autorise Mme Mélanie Savoie à signer, pour et au nom de la municipalité, la demande de soutien financier au *Programme de soutien à l'ensemencement des lacs et des cours d'eau 2017-2018* dans le but de soutenir le développement de la relève;

QUE la municipalité confirme que les plans d'eau sont accessibles gratuitement à tous les pêcheurs pendant toute la saison de pêche de l'espèce introduite;

QUE la municipalité autorise un montant de 6 000 \$ pour la Fête de la pêche 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4 Inscription de la municipalité à la Fête des voisins 2018;

RÉSOLUTION 2018-01-20

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par la conseillère, Noémie Perreault**

QUE la municipalité autorise la coordonnatrice en loisirs et développement touristique à inscrire la municipalité à l'édition nationale de la Fête des voisins 2018 et d'en faire la promotion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5 Autorisation des dépenses pour la Fête nationale du Québec à Eastman;

RÉSOLUTION 2018-01-21

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

QUE le conseil autorise les dépenses pour la *Fête nationale du Québec 2018* pour un montant maximal de 12 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.6 Adoption du calendrier 2018 des activités principales des loisirs de la municipalité d'Eastman;

RÉSOLUTION 2018-01-22

**Il est proposé par la conseillère, Heidi Fortin
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

QUE le conseil adopte le calendrier suivant pour l'année 2018 :

PLAISIRS D'HIVER	Jeudi 1 ^{er} février Samedi 3 février Dimanche 4 février
FÊTE DE LA PÊCHE	École : Vendredi 8 juin Eastman : Samedi 9 juin
FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC	Dimanche 24 juin

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.7 Mandat pour les activités de loisirs;

RÉSOLUTION 2018-01-23

ATTENDU QUE la municipalité d'Eastman est le gestionnaire des activités du comité intermunicipal de loisirs;

ATTENDU QU'il y a lieu de confirmer les mandats aux professeurs des activités;

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

QUE les mandats soient accordés comme suit :

Cours	Nom de l'intervenant	Durée du contrat			Autre	Tarif pour la session
		# sem	durée	\$/h		
Arts martiaux	Marc-Antoine	10	1,25	40		500 \$
Badminton	Samuel Dugas	10	2,5	13		325 \$

Boulangerie	Véronique Harrer	1	6	50	175	475 \$
Cardio kick-boxing	Marc-Antoine	10	1,25	40		500 \$
Cardio-tonus	Nancy Letendre	10	1	55		550 \$
Cirque	Mélanie Gusella	10	1,5	40		600 \$
Crème hydratante maison	Magalie Laniel	1	1	50	20	70 \$
Danse contemporaine	Nancy Letendre	10	1,25	55		688 \$
Espagnol	Gérénarda Garcia	10	1,5	50	150	900 \$
Étirement	Nancy Letendre	10	1	50	50	550 \$
Osez la santé	Chantale Bellehumeur	5	2	80		800 \$
Parkour	Philippe Létourneau	1	1,5	40	55	115 \$
Peinture	Sylvie Pomerleau	10	1	40	125	525 \$
Photo	Magalie Laniel	1	3	50		150 \$
Relaxation, concentration et méditation	Martine Archambault	10	1,5	50		750 \$
Ski de fond	Gilles Lefebvre	8	2	28,13		450 \$
Tennis	Alain Patry	10	1	100		1 000 \$
Théâtre	Sylvie Pomerleau	10	1	40		400 \$
Viny-Yoga	Chantale Bellehumeur	10	1	50		500 \$

QUE ces mandats soient confiés conditionnellement à un nombre minimal d'inscriptions pour couvrir les frais d'honoraires;

QUE les paiements soient autorisés sur présentation de facture, en deux (2) versements de 50 % au début de la session et 50 % à la fin de la session;

QUE ces personnes, étant des personnes physiques qui exercent dans le cadre d'une activité municipale, soient incluses à titre d'assurées dans la police d'assurance de dommages de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.8 Mandat pour l'activité de Tai-Chi;

RÉSOLUTION 2018-01-24

ATTENDU QUE la municipalité d'Eastman est le gestionnaire des activités du comité intermunicipal de loisirs;

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Carol Boivin**

QUE le conseil donne à INSTITUT DE TAOÏSME FUNG LOY KOK, le mandat pour l'activité de Tai-Chi, pour une durée de dix (10) semaines, au coût de 400 \$;

QUE ce mandat soit confié conditionnellement à un nombre minimal d'inscriptions pour couvrir les frais d'honoraires;

QUE les paiements soient autorisés sur présentation de facture, en deux (2) versements de 50 % au début de la session et 50 % à la fin de la session.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 Adhésion du directeur du service de sécurité incendie à l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec;

RÉSOLUTION 2018-01-25

ATTENDU QUE l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec représente une source d'information et de soutien auprès des directeurs des services de sécurité incendie;

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par le conseiller, Carol Boivin**

QUE la municipalité autorise le directeur du service de sécurité incendie à adhérer à l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec pour l'année 2018, au coût de 255,00 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 Programme de formation pour le maintien des compétences des Premiers répondants;

RÉSOLUTION 2018-01-26

**Il est proposé par le conseiller, Carol Boivin
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

QUE la municipalité autorise seize (16) Premiers répondants à participer au programme de formation pour le maintien des compétences PR-3 offert par Formation SAVIE, pour trois sessions (avril, juin et octobre 2018), au coût de 1 010,00 \$ plus les taxes applicables par session.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. TRAVAUX PUBLICS

9.1 Renouvellement de l'entente entre Eastman et Stukely-Sud pour l'entretien d'été d'une portion du chemin Aimé-Dufresne;

RÉSOLUTION 2018-01-27

ATTENDU QUE la municipalité d'Eastman est partie prenante à une entente avec la municipalité du Village de Stukely-Sud et ce, depuis le 2 août 2002, concernant l'entretien d'été d'une portion de 52 mètres du chemin Aimé-Dufresne accessible par Eastman;

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE la municipalité accepte le renouvellement, pour une autre année, de l'entente avec la municipalité du Village de Stukely-Sud concernant l'entretien d'été d'une portion du chemin Aimé-Dufresne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

10.1 Rapport mensuel – Inspections forestières pour le mois de décembre 2017;

Le Conseil prend acte.

10.2 Rapport verbal de la représentante du comité consultatif en environnement de la rencontre du 14 décembre 2017;

Mme Nathalie Lemaire, conseillère municipale et présidente de ce comité fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 14 décembre 2017.

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

12. DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

13. DEMANDES D'APPROBATION AU RÈGLEMENT PIIA

13.1 Demande pour la construction d'une résidence de 23,23 mètres par 11,56 mètres au 132 rue de la Plage, lot 4 379 977 (V-10 Corridor);

13.2 Demande pour la construction d'une résidence de 13,11 mètres par 9,75 mètres avec un garage attaché de 7,32 mètres par 6,10 mètres sur le chemin George-Bonnallie (RUR-8 Montagne);

RÉSOLUTION 2018-01-28

ATTENDU QUE les demandeurs ont déposé les documents requis à l'appui de leur demande;

ATTENDU QUE les demandes respectent les critères et les objectifs du règlement municipal 2002-14 et ses amendements concernant le PIIA;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'occasion de sa réunion du 5 décembre 2017;

**Il est proposé par
appuyé par**

QUE le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la municipalité accepte les demandes d'approbation au règlement PIIA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.3 Demande pour la construction d'une résidence de 7,32 mètres par 14,02 mètres sur la rue de la Réserve, lot 6 031 628 (Rt-3 Montagne);

RÉSOLUTION 2018-01-29

ATTENDU QUE le demandeur a déposé les documents requis à l'appui de sa demande;

ATTENDU QUE le demande respecte les critères et les objectifs du règlement municipal 2002-14 et ses amendements concernant le PIIA;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'occasion de sa réunion du 5 décembre 2017;

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par la conseillère, Noémie Perreault**

QUE le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la municipalité accepte la demande d'approbation au règlement PIIA visant l'émission des permis appropriés, conformément au Règlement,

conditionnellement à la conformité du chemin de la Réserve suite au dépôt d'un rapport « tel que construit » fourni par un ingénieur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. RAPPORT SUR L'ÉMISSION DES PERMIS

14.1 Dépôt de la liste des permis de construction émis au cours du mois de décembre 2017;

Le conseil prend acte.

15. AVIS DE MOTION

15.1 Avis de motion et présentation du projet de règlement remplaçant le règlement 2014-02 intitulé « Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux »;

M. Carol Boivin donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement remplaçant le règlement 2014-02 intitulé « Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux »;

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil

15.2 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2018-02 amendant le règlement de permis et certificats no.2013-07;

Mme Heidi Fortin donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de permis et certificats afin :

- D'ajouter l'obligation d'un certificat d'autorisation pour la réfection, l'élargissement ou l'amélioration d'un chemin public ou privé et les documents requis.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

16. RÈGLEMENTS

17. AFFAIRES NOUVELLES

18. PÉRIODE DE QUESTION

23 personnes sont présentes dans la salle.

Quelques questions concernant les places d'affichages de la municipalité, l'évaluation de l'église et du presbytère, la pétition du lac Stukely, Le Pont et les procès-verbaux.

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2018-01-30

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment faite par la conseillère Nathalie Lemaire, la séance du conseil est levée à 20h25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS (CCS)

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants (CCS) pour les dépenses décrites au présent procès-verbal, le tout avec transferts budgétaires et sur l'excédent des recettes de l'année courante si et à chaque fois que c'est nécessaire.

Ginette Bergeron,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Yvon Laramée
Maire

Ginette Bergeron
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Yvon Laramée, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».